

# LES VIVANTS ET LES MORTS

Monsieur le procureur,

Les soussignés Maire et membres du Conseil Municipal de la Commune de Borée y demeurant avons l'honneur de vous porter la plainte suivante contre Mr Chareyre Curé de cette commune à l'occasion des insinuations malveillantes qu'il s'efforce de faire accréditer au milieu de notre population rurale.

Il importe de vous informer tout d'abord que le cimetière de la commune est dépourvu de mur de clôture et que par la suite les chiens du village peuvent facilement y pénétrer creusent fréquemment les fosses fraîchement couvertes. Depuis les dernières élections toutes les démarches que nous avons faites et que nous faisons

les démarches ont été faites auprès de l'administration supérieure afin d'obtenir des ressources pour la reconstruction de ce mur de clôture. Mr le curé qui ignore pas les démarches que nous avons faites et que nous faisons dans ce but, sait très bien que cette question est un puissant levier pour indisposer les populations et que l'évoquer pour en faire tomber la faute sur les autorités est un moyen infallible de les discréditer dans l'estime publique, ce qui est son but, sous l'ancienne municipalité, Mr le curé habitué à disposer à son gré des ressources de la commune n'a pas cru devoir les employer au mur du cimetière, mais bien à tout autre chose moins urgente et moins présente pour ne pas dire quelque chose de plus. Mais là ne serait pas son mal si le conseil municipal actuel était comme alors à sa dévotion, si le maire notamment ne volait de ses propres ailes et s'il n'agissait pas sans prendre ses conseils. Contrarié dans ses habitudes il voudrait revenir à son ancien conseil, à son ancien maire, et pour y arriver il veut soulever les populations contre nous. Depuis plusieurs semaines et au prône de chaque dimanche ce n'a été de sa part que des invectives contre ce qu'il appelle les autorités en disant qu'elles n'ont point de conscience qu'elles sont causes du départ du Maire (alors que la vérité est que lui seul est cause de ce départ à la suite de nombreuses dénonciations qu'il a faites contre lui à Mr l'évêque, aucuns vicaire d'ailleurs ne voulant vivre avec lui que si la population veut un vicaire il faut s'adresser aux autorités qui n'en veulent pas et, de sa chaire se tournant du côté ou était le maire avec fureur qu'il fallait s'adresser à celui qui était de ce côté.

Qu'on aurait à l'avenir qu'une messe et qu'il fallait toujours s'adresser au maire pour en avoir deux, qu'il fallait donner un logement au vicaire, qu'il fallait enfin une clôture du cimetière, et que les autorités pouvaient cela si elles ne s'y opposaient pas. Au dernier prône Mr le curé non content de tout cela n'a pas craint de dire avec un ton de persuasion qu'on avait imposé la commune de 3 000 francs pour la dépense du mur de clôture du cimetière, qu'il ne pouvait en douter, attendre que lui-même avait contribué à cet impôt pour 30 francs qu'il avait déjà payés et qu'il ne pouvait

comprendre qu'avec ces 3 000 francs on n'ait pas encore commencé les travaux ; que pour son compte il demandait 1 800 francs et que moyennant cette somme il se chargeait de l'exécution des travaux.

Permettez moi de vous dire Mr le Procureur de la République que la commune ne s'est pas imposé pour un centime et que Mr le curé n'a pu par conséquent donner les 30 francs dont il parle, qu'il n'a même jamais été question de faire voter cette somme extraordinaire. Les paroles malveillantes de Mr le curé adressés du haut de la chaire à une population ignorante n'ont d'autre but que de nous discréditer dans leur estime pour lui seul en profiter à notre détriment. Son but est d'insinuer que nous ne voulons pas de vicaire, pas de messe, pas de cimetière et finalement que nous gardons les 3 000 francs, dont il parle, son but final est en nous discréditant nous-mêmes de discréditer le gouvernement actuel dont nous soutenons le Drapeau.

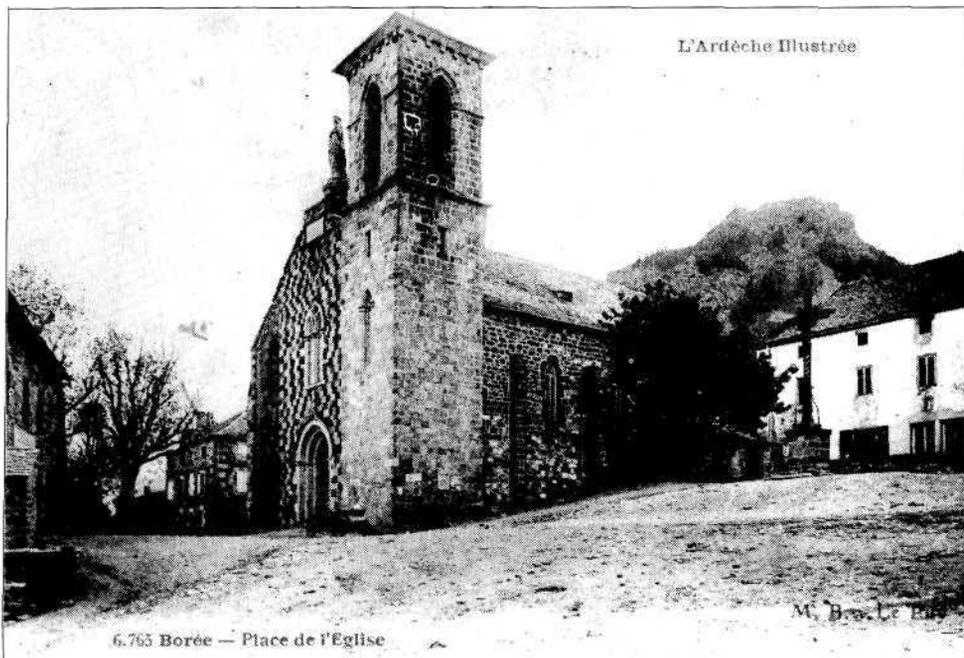
C'est pour quoi Mr le Procureur, nous venons vous signaler la singulière conduite de notre curé et vous prier de faire mettre un terme à de pareilles hostilités qui pourraient amener les plus graves désagréments si elles n'étaient réprimées.

Recevez Mr le Procureur de la République l'assurance de notre profond respect.

non signé.

Orthographe originale.

Comme dans la plupart des villages de France, le cimetière de Borée était situé au centre du village, autour de l'église. Dans une enquête préfectorale de 1804, à propos de l'état des lieux consacrés aux inhumations dans le département de l'Ardèche, le maire de Borée, M. VILLARET, précise que le cimetière, installé là depuis un temps immémorial, est entouré d'un mur de pierres sèches d'un mètre de hauteur qui exige des réparations urgentes. Les maisons les plus proches sont à peine à trois mètres. Le sous-préfet conclut **qu'il conviendrait de faire un nouveau cimetière ou tout au moins de prescrire au**



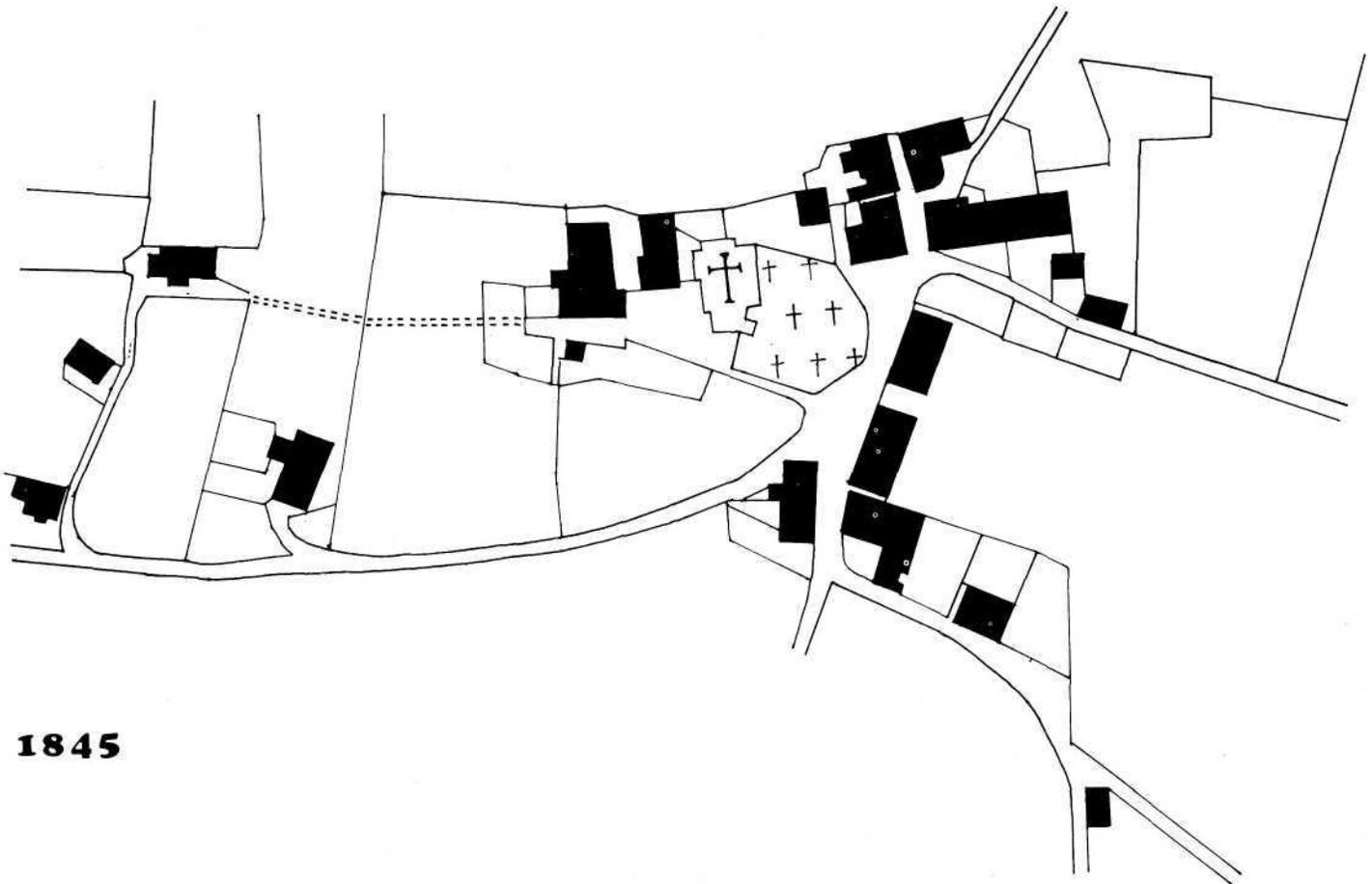
mairie d'aviser de suite aux moyens de faire à l'ancien les réparations dont il a besoin.

Lieu de passage, un chemin le traverse, le cimetière de Borée est aussi un lieu de rencontres. Lorsque deux foires sont autorisées en 1842, il n'a pas changé de place. On peut supposer que les foires s'installent dans son périmètre comme c'était le cas dans beaucoup de communes depuis les temps les plus reculés. A partir de 1846, la municipalité entreprend les démarches pour son transfert : **considérant que la commune a absolument besoin de couvertes en place publique pour la tenue de ses foires, le cimetière actuel-**

**lement existant qui se trouve illégalement placé au centre du chef-lieu, sans clôture, et traversé par un chemin, que cette position aussi illégale qu'illégitime mérite d'être prise en considération...** Ainsi les motifs invoqués ne reprennent nullement les préoccupations hygiénistes des autorités préfectorales. L'ouverture au monde marchand oblige, en quelque sorte, à se séparer de ses morts. Défunts jusqu'alors proches des vivants, voisinage témoignant d'une vision différente de la mort, dans un quotidien où elle fauchait à tour de bras, sans prévenir. Dans maints endroits le clergé dut réitérer fréquemment l'inter-

diction d'exécuter danses et farandoles au milieu des défunts.

Après le transfert du cimetière en son emplacement actuel, transfert qui demanda bien trente années de procédures et de travaux, les boreyoux gardèrent l'habitude de ce contact profane avec la mort. Un citoyen, natif de Borée, ayant acheté une des premières concessions du nouveau cimetière s'étonne, dans une plainte adressée au sous-préfet que **"le cimetière est fauché comme un pré, le foin sert à l'alimentation des animaux, rien est respecté pas même les concessions"** Il fallut bien des décennies pour faire du cimetière un lieu de repos éternel.



1845

La dentelle du Velay est aussi, pour partie, la dentelle du Vivarais. On travaillait encore au carreau dans les communes de St Martial, la Rochette, le Béage, Borée au début des années trente. Les marchands du Puy ou leurs mandataires dans les gros bourgs fournissaient les cartons, le fil aux leveuses qui, dans chaque village, se chargeaient de distribuer le travail aux dentelleuses (ancien nom des dentellières). Le travail exécuté, la leveuse "levait" la dentelle, la mesurant avec une règle d'une aune de longueur, groupant les colis dans un baluchon et, chaque jour de foire, partait, le plus souvent à pied, livrer sa collecte. A Borée, on portait la dentelle à Fay, chez Gautier.



En 1925, les dentellières débutantes gagnaient 5 francs par semaine, les autres jusqu'à 7 ou 8 francs ; de quoi acheter une demi-livre de café et un kilo de sucre. Il est vrai qu'à l'époque, celui-ci était encore considéré comme un médicament et que le Père Noël d'alors ne mettait dans les souliers, galoches ou sabots qu'une orange.

Cette activité pouvait être occasionnelle, saisonnière ou permanente. Les dentellières s'assemblaient en couvige, sur le pas des portes, à la belle saison ; l'hiver à la lueur du chaudi. Cette société de femmes n'excluait pas les hommes. Un petit nombre travaillaient au carreau aux Estables, à Fay, par exemple. C'était cependant l'exception et quelques paroles adroites de dentellières assemblées scellaient la réputation d'un homme pour une vie entière.



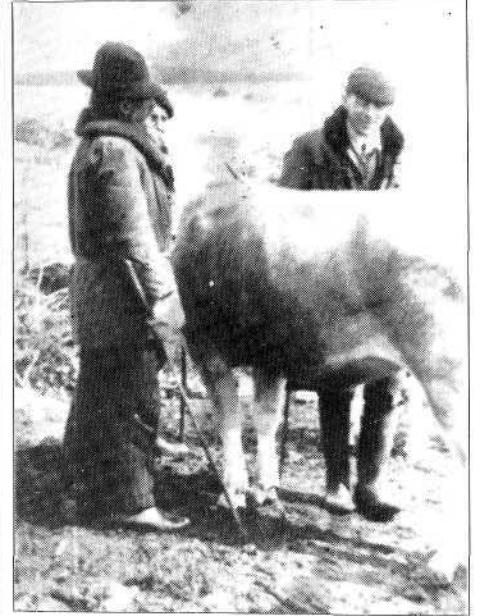
Les Dentellières des Estables

Extrait du livre de compte d'un agriculteur propriétaire à Borée.

C. pour une année de travail je lui donne du 1 <sup>er</sup> de l'an 1887 à 1888 :	250,00 F
payé par anticipation,	
le 1 <sup>er</sup> Janvier pour une chaise à l'église	1,25 F
le 18 Mars tabac	0,50 F
le 2 Avril une paire de mites	1,50 F
le 18 Avril foire à Borée	10,00 F
le 15 Mai	5,00 F
le 4 mai une paire de guêtres	1,50 F
le 25 Mai foire à St-Martial, argent	10,00 F
le 5 Juin	9,60 F
le 18 Juin	10,00 F
<b>Total</b>	<b>49,35 F</b>

Une journée de voiture pour porter sa soeur au médecin au Cheylard	5,00 F
et une journée de lui pour l'accompagner	2,00 F
Une autre journée pour accompagner son frère au tirage	2,00 F
Trois journées de séjour pour s'être frapper du marteau à la main	6,00 F
Une journée se disant malade	2,00 F
Dix francs que ma femme lui a prêter	10,00 F
Cinq francs que P. mon serviteur lui a prêter	5,00 F
<b>Total</b>	<b>81,35 F</b>

Quatre francs pour m'avoir fait comparaître à l'audience de St-Martial	4,00 F
<b>Total</b>	<b>85,35 F</b>



"Il y a beaucoup de marchands de vaches à Borée. Autrefois, ils allaient à Pradelles, Langogne et Chateaufort-Randon. On raconte qu'en partant, ils laissaient leurs sabots (non pas leurs souliers, chaussure inconnue) aux pieds du mont Sarra sous un genêt et qu'ils faisaient ainsi douze lieues pieds nus. A leur arrivée à la foire, ils se faisaient prêter par l'aubergiste une paire de sabots afin de n'avoir pas, dans la cohue, les pieds écrasés par ceux des animaux. Ils rendaient les sabots après le marché, refaisaient encore douze lieues et reprenaient leurs sabots aux pieds de Sarra, avant de rentrer au village."

Albin Mazon. Notice sur St-Martin-de-Valamas. 1896.



Les escoussaïres. Moulin de Mas. Années trente.



## Accident par les neiges

Le dit jour on a apporté ici la nouvelle, que trois maisons auprès de MEZENC auraient été tellement environnées de neiges, que ceux de dedans estoient morts de faim après avoir mangé jusques aux chevaux ; il y eut mesme dans une des dites maisons une femme à qui on trouva la mammelle mangée par un petit qu'elle allaittoit.

Extrait du livre de raison d'Antoine LAURENT, consul d'Annonay, docteur en médecine, réformé. 14 Avril 1678. A.D.A. 1.J.255. Orthographe Originale.

158.  
page  
27.

Vin  
21.

arbres  
35.

accident  
par  
Les neiges

païsseaux  
19.

pioles  
19.

Caution  
34.

articles  
munde po  
Les Cailles  
20.

païsseaux  
19.

Ce. 29<sup>me</sup> Mars 1678 acheté une gazo blanche pour ma femme, qui a coûté 11f

Ce. 9<sup>me</sup> Avril 1678 j'ay reçu un tonneau de vin de provenance douze<sup>mes</sup> et j'ay pris dix sept pots de vin de mon pere, que le cheeur de remplir, qui ont esté marqués à la coche.

Ce. 19<sup>me</sup> j'ay fait planter au pré de la prairie cinquante neuf peupliers ou saules, dont trente cinq m'ont esté donné par m<sup>r</sup> Cadet apothicaire, et le reste a esté apporté du meulin.

Le dit veur en a apporté ici la nouvelle, que trois maisons auprès de Mezenc auroient esté tellement environnées de neiges, que ceux de dedans estoient morts de faim, après avoir mangé jusques aux chevaux. Il y eut mesme dans une des dites maisons une femme, à qui on trouva la mammelle mangée par un petit qu'elle allaittoit.

Ce. 18<sup>me</sup> j'ay acheté quinze cent de païsseaux pour mettre en la vigne des pioles, à 5f la cent. 34 15f

Ce. 20<sup>me</sup> acheté deux pioles fortes, l'une <sup>quatre</sup> et l'autre ronde, qui m'ont coûté 11/8.

Ce. 21<sup>me</sup> j'ay cautionné mon frere Jean Pierre pour l'arrestement des biens de feu monsieur Perrin bourgeois, le portant à deux cens cinquante livres par an et cela pour deux ans, qui ont commencé à la Toussaint dernière.

Ce. 26<sup>me</sup> les consuls ont exilé un maillon de ville la mande pour les ventes de l'empire tenu à la vente le 21<sup>me</sup> Mars dernier, le portant à 1332. 1/2 1/8, sans y comprendre le droit d'advance du receveur pour le premier terme; si bien que les Cailles seront au mesme prix de l'année dernière, savoir à 5f 1/8 par livre.

Le dit jour mon pere a Billé au vigneron de la vigne des pioles 2000 païsseaux, Cailles au meulin.

Souillers  
25.

Soldats  
19. 20.

Euentail  
35.

sel  
24.

païsseaux  
20.

Soldats

Soldats

